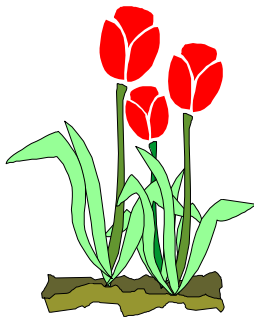


Editeur responsable  
PARMENTIER Adelin  
Route de Bastogne 355  
6700 ARLON  
☎/Fax 063/21.72.06  
parmentierrosiere@pi.be  
Bureau de dépôt : ARLON 1



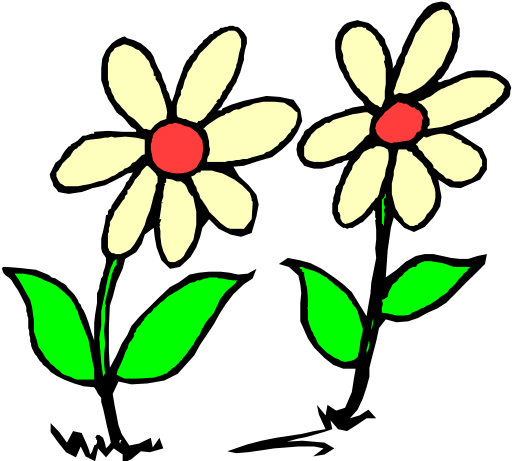
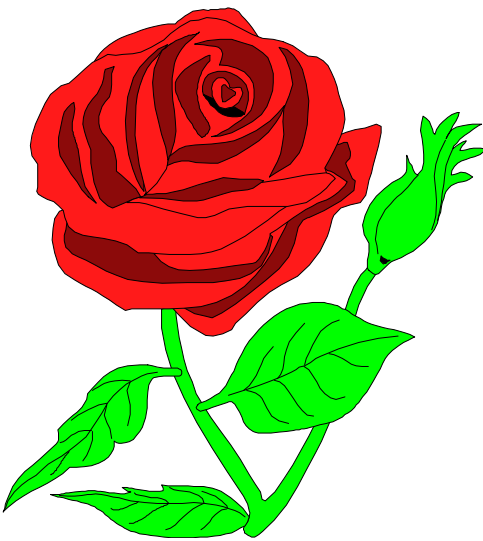
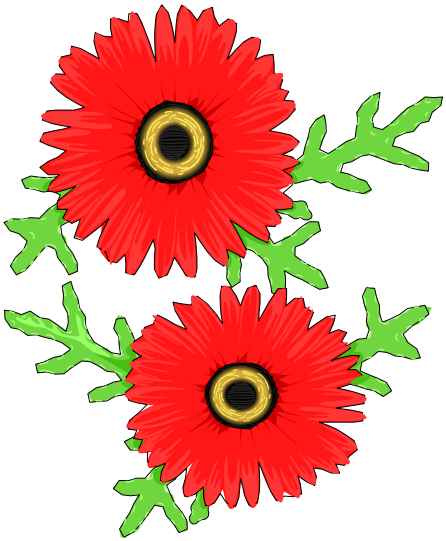
Belgique - België  
P.P.  
6700 ARLON 1  
11/616

Dans ce numéro :  
Les marches du mois  
La fête des mères  
La côte de Nuit



# A PI A L'COPEPTE

*Feuillelet d'information de l'Arel's Club Marcheurs  
Affilié à la FFBMP - LUX 012  
Mensuel - n°107 Mai 2001*



Mai, le mois des fleurs.

<u>Les anniversaires</u>		<u>Les marches du mois</u>	
HUBERTY Monique	02	L 01 07½ ITZIG	L 5-10-20
MULLER Yvonne	03	S 05 Tr BLANKENBERGE	B 6-12-22-42
WIOMONT Christiane	04	D 06 07½ ETTTELBRUCK	L 5-10-20
HANIN Julien	07	D 06 07½ MARTELANGE	B 5-10-20
HALKIN Laure	10	D 06 Tr BLANKENBERGE	B 7-14-24-42
REMACLE Jacques	10	M 09 13½ BATTINCOURT	B 6-12
HILBERT Maria	10	S 12 07½ LAMADELAINE	L 5-10
PUTZ Marie-Laure	12	D 13 07½ FOLSCHETTE	L 5-10-20
HANIN Louis	13	S 19 07½ MASBOURG	B 6-12-25-50-75
PARMENTIER Pierre	15	S 19 07½ BASCHARAGE	L 6-11
FACH Dominique	16	D 20 06½ ARLON	B 5-10-20
DE BRESSING Aline	17	D 20 07½ SOLEUVRE	L 5-10-20
GUILLAUME Jacques	21	J 24 07½ HAMM	L 5-10-20
NOEL Marie-Claire	25	J 24 07½ ERROUVILLE	F 10-20
GERARD Paul	29	J 24 13½ KOCKELSCHEUER	L 10
FRETZ Nicolas	29	D 27 07½ WITRY	B 5-10-20
		D 27 07½ BERTRANGE	L 5-12-20
<b>Bon anniversaire</b>			

ITZIG : Autoroute direction Luxembourg, puis Metz, sortie Luxembourg sud et ensuite vers Hesperange. A droite au feu vers Itzig. (± 30 km)

BLANKENBERGE : En train

ETTTELBRUCK : Vers Pallen, Diekirch puis Ettelbrück. (± 40 km)

MARTELANGE : N4 vers Bastogne. (± 18 km)

BATTINCOURT : suivre Toernich, Udange, Habergy. Après Habergy, première à gauche vers Battincourt. Autre itinéraire : Aubange, Aix sur Cloie, Battincourt. (± 18km)

LAMADELAINE : A Athus, prendre direction Rodange. Lamadelaine est juste après le passage à niveau. (± 18 km)

FOLSCHETTE : Vers Oberpallen, puis Ell, Redange. Peu avant celle localité, à gauche vers Hostert et Folschette. (± 20 km)

MASBOURG : N4 jusque la Barrière de Champlon, puis direction Nassogne et à gauche dans cette localité vers Masbourg. (± 75 km)

BASCHARAGE : A Athus, suivre la direction Pétange, puis Bascharage. (± 18 km)

SOLEUVRE : Suivre Athus, Pétange et direction Esch sur Alzette, sortie Soleuvre (25 km)

HAMM : Se diriger vers la gare de Luxembourg et prendre après le pont l'ancienne route vers Trêve. Hamm est à droite dans la côte en quittant la ville.(33 km)

ERROUVILLE : A Longwy, prendre la direction Thionville. Errouville est à 20 km de Longwy environ, sur la droite de la voie rapide sur la D57 (38 km)

KOCKELSCHEUER : Autoroute Luxembourg, Leudelange. A Leudelange Nord, à gauche sur 1,5 km puis à droite (34 km)

WITRY : A Martelange, à gauche vers St Hubert. Après Fauvillers, à gauche vers Neufchâteau (29 km)

BERTRANGE : Autoroute vers Luxembourg, sortie Capellen, vers Strassen. Aux feux du magasin Cactus, à droite vers Bertrange. (± 25 km)

**Attention : rassemblement à la place des Chasseurs Ardennais, près des feux**

*Pensez aux nouveaux marcheurs qui ne connaissent pas les lieux de départ et passez par le rassemblement.*

## L'inconnue du mois

Notre inconnue aime le poisson mais au point de faire toute la marche de Mersch avec un spécimen attaché dans le dos, c'est certainement exagéré. Quand vous saurez qu'elle participe à toutes les manifestations du club et qu'elle est rarement la dernière sur la piste de danse, vous la reconnaîtrez et pourrez lui payer un verre de vin blanc. Il paraît que c'est excellent pour cuisiner cet animal aquatique.

L'inconnu du mois dernier était : Daniel DERAVET

## Lots pour tombola

N'oubliez pas les lots pour la tombola de notre marche du mois de mai. Ils sont à remettre chez Monique EPPE, rue de Neufchâteau 104 ou lors des marches ou encore au président qui fera suivre.

Merci à tous.

## METEO

Tout le monde se plaint du printemps pourri mais savez vous que :

Le 12/04/91, la température maximale à Uccle atteint les 23,9° mais le

20/04/91, un gel tardif a occasionné de nombreux dégâts dans les vergers.

Le minima à Uccle était de -1,5° et à Rochefort de -6,2°. Le lendemain, il fait

-2,4° à Uccle, - 8° à Arlon et -9° à St-Vith. Toujours le 20, on assiste à un enneigement tardif à la côte où la couche de neige atteint 3 cm à Coxyde.

Ce n'est pas si vieux, mais qui s'en souvient?

Un peu plus ancien, en 1952, la mois d'avril a connu 12 jours avec plus de 20°. Peut-être auront nous cela en mai (ou juin?)



## RAPPEL - Car en Alsace

Ceci concerne les éternels distraits et trainards :

Les réservations devant se faire le plus tôt possible, il est nécessaire de verser les acomptes dans les meilleurs délais et en tous cas avant le 1<sup>er</sup> juin. Après cette date, si trop peu de membres sont inscrits, appel sera fait à des extérieurs.

Cette année, le traditionnel voyage en Alsace sera organisé le week-end des 10 et 11 novembre. Sous réserve de modification, le programme sera le suivant :

- samedi matin, marche à Boofzheim
- samedi soir : spectacle au cabaret "Le Royal" à Kirrviller »
- dimanche : marche à Neufgrange

Le fait d'assister au spectacle de cabaret rend le voyage un peu plus cher. Il n'est pas possible actuellement de préciser si les mineurs de moins de 18 ans pourront y assister. Nul n'est obligé d'aller à ce spectacle.

Les prix approximatifs sont les suivants :

- Option 1 : comprenant le voyage, l'inscription aux deux marches, le repas et le spectacle au "Royal", l'hôtel avec petit déjeuner : environ 3.500 francs. Un acompte de 2.000 à verser sur le compte 001-0642043-76 de l'Arel's Club au moment de l'inscription qui ne sera définitive qu'après réception de la somme
- Option 2 : comprend le voyage, l'inscription aux deux marches, l'hôtel avec le petit déjeuner : environ 2.500 francs. Un acompte de 1.000 frs est à verser au moment de l'inscription. Attention, le repas du soir n'est pas prévu et possible à l'hôtel.

Un supplément de 700 francs est réclamé pour les chambres single.

## Réunion club du 09/04/00

*Présents* : PASCAL Maryse, PARMENTIER Adelin, LAVIOLETTE Jean-Jacques, DEPIERREUX Francis, ROSIERE Daniel, LUCAS Annie, BOURQUIN Valérie, BRENY Huguette, ROSIERE Ginette, LICK Hubert, FOURNY Michel, MEYER Henri, FELLER Marcel, WIOMONT Rita, COLLIN Léon, PIRET Marie-Thérèse, LEYENS Victor, DEBOUGNOUX Victorine.

*Excusés* : KRIER Jacques, LEROY Rita, Marie-José NERENHAUSEN (malade), FLOCK José.

a) *Elaboration des circuits* : nous reprenons le circuit de 1999

b) *Fléchage et défléchage des circuits* : PARMENTIER Adelin, FOURNY Michel, BRENY Huguette, ROSIERE Thomas, FLOCK José

c) *Fléchage et défléchage. de la ville* : FOURNY Michel, LAVIOLETTE Jean-Jacques  
PASCAL Maryse, FLOCK José, PAQUAY Louis

d) *d Surveillance des circuits* : ROSIERE Thomas

e) *Responsable et ravitaillement des contrôles* : PASCAL Maryse, LAVIOLETTE Jean-Jacques

f) *Contrôle 5 km* : GERARD Michel, REMY Annette.

*Contrôle 10 km* : FELLER Marcel, WIOMONT Rita

*Contrôle 20 km* : HAMES André, LOMRY Yolande

g) *Confection assiettes froides* : LEROY Rita, ROSIERE Ginette, SCHOLTES Maria, AUBRY Jeanine, DEBRAY Jacqueline, LASSENCE Josiane, KEZER Dominique, MULLER Yvonne, BLAUEN Jeanne

*Achat des marchandises* : ROSIERE Ginette, EPPE Monique

i) *Soupe confection* : le samedi 198/05/99 chez Ginette ROSIERE. : WIOMONT Rita, PIRET Marie-Thérèse, NERENHAUSEN Marie-José

ii) *Vente* : MUSCHANG Aline

j) *Pâtisserie* : PIRET Marie-Thérèse, LUCAS Annie

*Les personnes qui veulent offrir des tartes ou de la pâtisserie sont priées de prévenir Marie-Thérèse assez tôt au ☎ 063/)*

k) *Bar comptoir* : LICK Hubert, EPPE Monique, MEYER Henri, WEISGERBER Nadine

*salle* : DE BRESSING Aline, LECOMTE Tanja, MULLER Céline, DE GRAEVE Adolphe

l) *Stand Maitrank* : FELLER Roger, DAHM René

ll) *Confection thé (avec achat)* FELLER Marcel

m) *Garnitures tables* : PASCAL Maryse et un(e) volontaire

n) *Grill* : DEPIERREUX Francis

o) *Tombola (Préparation)* : Ceux qui ont des lots peuvent les remettre le plus tôt possible à Monique EPPE. (☎ 22.16.18) EPPE Monique + volontaire

p) *En salle* : DEBOUGNOUX Victorine, BOURQUIN Valérie.

p) *Départs* : KRIER Jacques, MUSCHANG Josy, NERENHAUSEN Marie-José

q) *Patente, Eaux et Forêts, Ponts et Chaussées et commune d'Arlon* : KRIER Jacques.

r) *Parking* : PARMENTIER Pierre, WAGENER Jean-Marie, LASSENCE Frédéric

s) *Accueil et imprévus* : PARMENTIER Adelin, FLOCK José, PAQUAY Louis

ss) *Achat de dernière minute* : WAGENER Jean-Marie

t) *Tarifs et documents divers* : DELTENRE Claude, PARMENTIER Adelin

u) *Vaisselle* : COLLIN Léon, DION Pierre, WALEWIJN Annie, VISSERS Juliette, EVEN Annette. S'il y a des volontaires, chacun ne reste à la vaisselle qu'une heure ce qui est vite passé.

v) *Nettoyage salle* : les comitards. Tous ceux qui ont un poste dans la salle sont priés de ranger au maximum pour faciliter le travail des nettoyeurs.

w). *Matériel* : le samedi à l'ISMA : FELLER Marcel, FOURNY Michel, COLLIN Léon, DEPIERREUX Francis, MEYER Henri, PARMENTIER Adelin

*En principe, réunion à 18.00 heures. Il peut être utile de se renseigner chez le président (☎ 21.72.06)*

x) *Caisse centrale* : HANIN Louis, DELTENRE Claude,

y) *Brasseur* : PARMENTIER Adelin

z) *Caisses - préparation* : EPPE Monique, MEYER Henri

aa) *Caisses* : ramassage en fin de journée : EPPE Monique, MEYER Henri

bb) *Dimanche 14 mai* : Rendez-vous à la salle pour 06.30 hrs pour tous, sauf les volontaires vaisselle (vers 07.30 hrs) et nettoyage salle (vers 15.00 hrs).

*Les titulaires d'un contrôle sont priés de venir à l'ISMA la veille pour l'installation du matériel et le repérage de l'endroit du contrôle.*

*Il est rappelé que tous ceux qui occupent un poste ont droit aux avantages du club, même si ce poste paraît peu important.*

Si une personne n'a pas eu de poste à cette marche, il peut s'agir d'un oubli du rédacteur qui s'en excuse d'avance. Il faut cependant remarquer que les postes sont attribués en priorité à ceux qui sont présents lors de la réunion. Consolerez-vous. Il y aura peut-être des absents et il reste 3 marches avant la fin de l'année. Les postes lors de ces marches seront attribués prioritairement à ceux qui ne travaillent pas à la marche du Maitrank.

## Nouvelles club

**Naissance :** Annie et Pierre DION WALEWIJN sont les heureux grands-parents d'un petit Arthur. Félicitations aux parents et grands-parents.

**Courrier :** D'anciens affiliés au club nous envoient la carte suivante : "Un bonjour de Givet et Vencimont. Il pleut, brouillard et guère de soleil. La famille Devigne.

**Réunions :** Il y a de moins en moins de monde à nos réunions. Faut-il rappeler qu'un club vit grâce aux rencontres entre ses membres et que les réunions sont une occasion idéale pour faire la connaissance des membres qu'on ne connaît pas. Une réunion ne dure qu'une heure. Si les heures prévues ne vous arrangent pas, nous attendons les suggestions. A la prochaine fois!

**Prologue :** Le prologue de la marche du maitrank aura lieu le mercredi 9 mai 2001 à 19.15 heures. Le départ se fait devant l'hôtel de ville. La distance prévue est de 5 à 6 km et la marche se fait en groupe car le circuit n'est pas fléché. Ce prologue vaut une marche pour les bonus club.

**Participations :** N'oubliez pas de remplir la feuille qui vous a été envoyée avec le bulletin de mars pur y reporter vos marches. Cette feuille peut être recopiée ou photocopiée ou imitée. N'oubliez pas de me la remettre lors d'une prochaine marche ou de me l'envoyer. Merci.

**Administration :** Vous trouverez avec ce bulletin le règlement administratif de notre club. Conservez-le pour le consulter en cas de besoin.

**Corrections :** Une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin. Pour pouvoir bénéficier des avantages club, il faut 20 (vingt) bonus et non 25 comme imprimé par erreur.

## Ça marche tout le mois

Grosse affluence arlonnaise ce dimanche 1<sup>er</sup> avril à Mersch (au moins 62 participants). Il faut dire que le soleil est de la partie et que le temps est splendide. La marche nous conduit rapidement dans les bois par une vallée. Les paysages sont magnifiques et les kilomètres sont avalés sans qu'on le remarque. Il paraît même que ceux qui ont marché en fin de matinée n'ont pu rentrer dans la salle tant il y avait du monde.

Le 8, il y a du monde au rassemblement. En effet, tous les inscrits sont là pour prendre la car qui nous conduira à Philippeville. Nous sommes 42 mais la firme Généraltour nous a envoyé un car de 75 places et nous avons nos aises. A Philippeville, quelques courageux se lancent sur le 20 km et la plupart sur le 10 km. Le parcours est très agréable et nous permet d'admirer des paysages différents de ceux qu'on voit dans

notre région. L'accueil en salle est excellent. Sur le chemin du retour, nous arrêtons deux heures à Dinant où c'est la fête "Dinant en marche". Nous avons le temps de visiter les différents stands installés dans les rues de la ville.

Lundi de Pâques; l'angoisse me gagne. Serons nous nombreux à Eischen ? Certainement, malgré le temps incertain. Serons nous plus nombreux qu'il y a deux ans; lorsque nous étions 134. Le circuits emprunte des sentiers inconnus de la région, dans les bois. Après un parcours sans problème et propre, retour à la salle. Comme d'habitude, la bière n'est pas terrible. Heureusement, il y a du vin blanc. C'est le lendemain que je connaîtrai la réponse à mes questions. Nous étions 108. Le record n'est pas battu mais ce n'est pas mal.

Ce 28, deuxième marche du trophée de la province à Longvilly. Une fois de plus, le temps est pluvieux et venteux. Le thermomètre n'indique que 8 degré. Il faut du courage pour se lancer sur le marathon.

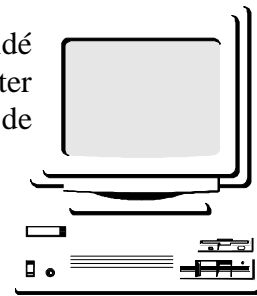
La dernière marche du mois a lieu à Larochette. Il fait un peu meilleur que la

veille mais le ciel est toujours menaçant et la pluie arrive en fin de matinée. La région est belle et la parcours est splendide, sans difficulté et propre. A 11 heures, il y avait déjà 38 arlonais inscrits.

## Souriez...Homme ou femme ?

Il y a quelques mois, la commission chargée de la terminologie a décidé de se pencher sur un épineux problème : le terme PC (Personal Computer = Ordinateur Personnel) fait-il référence à un objet de type masculin ou de type féminin ?

Pour répondre à la question, deux groupes d'experts ont été mis à contribution : l'un composé de femmes, l'autre composé d'hommes. Il leur fallait trouver quatre raisons pour justifier le genre masculin ou féminin du PC.



Le groupe constitué de femmes vient de conclure que le PC est indéniablement du genre **masculin** car:

1. pour capter son attention, il faut préalablement l'allumer;
2. il est plein d'informations mais ne fait preuve d'aucune imagination;
3. il est censé vous aider, mais pour la moitié du temps, c'est lui le problème;
4. dès que vous vous êtes engagée, vous réalisez que si vous aviez attendu un peu plus longtemps, vous auriez eu un modèle plus performant.

Alors, masculin ou féminin ???

*Transmis par Henri Meyer*

Pour sa part, le groupe constitué d'hommes est arrivé à la conclusion que le PC est du genre **féminin** pour les raisons suivantes:

1. personne, sauf son créateur, ne comprend sa logique interne;
2. le langage natif qu'il utilise pour dialoguer avec ses semblables est incompréhensible;
3. la moindre petite erreur est stockée en mémoire pour être ressortie au moment opportun;
4. dès que vous vous êtes engagé, vous découvrez que vous devez dépenser la moitié de vos revenus en accessoires.

## LA CÔTE DE NUITS

### **2. GEOGRAPHIE**

Située aux confins du bassin parisien, des plaines de la Saône et du Massif Central, la Bourgogne n'a pas d'unité physique.

Elle appartient à des ensembles géographiques très différents.

Pendant de nombreux siècles, son sort fût lié à l'histoire de l'Europe. Tour à tour royaume, duché et province, cette vaste région n'est devenue française que sous le règne de Louis XIV à la mort de Charles le Téméraire le puissant duc de Bourgogne qui avait retenu le roi de France prisonnier à Peronne.

✠ La Bourgogne recouvre 4 départements au niveau administratif et 4 départements au niveau vinicole. 3 départements se retrouvent dans les deux.

- L'Yonne avec les vignobles de Chablis et de l'Auxerrois;
- La Côte d'Or avec les vignobles de la Côte d'Or, de la Côte de Nuits, de la Côte de Beaune et celui des Hautes Côtes;
- La Saône et Loire avec les vignobles de Mercurey, de Pouilly Fuissé et du Maconnais;
- La Nièvre ne produit pas de vin et est remplacée par le Rhône avec le vignoble du Beaujolais.

✠ La Côte d'Or région des grands vins rouges (96%) pour 4% de vin blanc est découpée en 4 parties:

- la Côte dijonnaise de Dijon à Fixin. Fixin où les ducs avaient leurs propriétés;
- la Côte de Nuits: de Fixin à Corgoloin. Produit de très grands vins rouges;
- la Côte de Beaune: de Ladoix Serrigny à Santenay. Vins blancs et rouges;
- l'arrière Côte divisée en :
  - arrière Côte de Nuits
  - arrière Côte de Beaune (vins d'appellation générique).

✠ La Côte de Nuits s'étend du Sud de Dijon à Corgoloin, soit une longueur de 20 km environ. La largeur est de 200 à 800 mètres maximum, venant de Dijon elle se trouve à droite de la RN 74 et couvre une superficie de 1200 hectares et une production de 50 000 hectolitres.

Qui veut découvrir la Côte de Nuits, doit parcourir la départementale 123 de Chenove à Vougeot. Le château de clos Vougeot datant de la Renaissance est le plus beau château du vignoble et comprend le siège de la confrérie des Chevaliers du Taste Vin.

### **La fête des mères à travers le temps et l'espace**

Dans la Grèce antique au printemps les anciens Grecs fêtaient Rhéa, la mère de tous les dieux Les Romains au Vème siècle avant Jésus-Christ, célébraient au mois de juin les "Matralia", fête des femmes et des mères.

La religion peu à peu fit disparaître ces coutumes païennes

#### **- En Angleterre**

C'est au quinzième ou au dix-septième siècle (selon les sources) qu'on célèbre en Angleterre une fête appelée "Mothering Sunday" au début du carême. La date fut ensuite fixée au quatrième dimanche du printemps. C'était l'occasion pour toutes les mères qui travaillaient comme domestiques dans les familles fortunées de retourner passer la journée à la maison avec leur famille, puisque qu'elles avaient congé à cette occasion.

#### **- Aux États-Unis**

C'est en 1872 que Julia Ward Howe lança l'idée de la fête des mères. Elle organisait une célébration spéciale à cette occasion à Boston à tous les ans.

L'idée fut reprise en 1907 par une autre américaine de Philadelphie, Ana Jarvis. La première célébration eut lieu le deuxième dimanche de mai, à Grafton, Virginie de l'Ouest. Cette date était l'anniversaire du décès de la mère d'Ana. L'année suivante, la fête fut aussi célébrée à Philadelphie.

Ana Jarvis entreprit une importante campagne pour instituer la Fête des Mères sur le plan national et en 1911, cette fête était célébrée dans à peu près tous les états américains.

En 1914, le président Woodrow Wilson fit de la Fête des Mères une fête officielle devant se tenir le 2<sup>ème</sup> dimanche de Mai.

### - En Belgique

En Belgique, la Fête des Mères se tient généralement le second dimanche du mois de mai.

Elle s'est instaurée à la suite des Etats-Unis et s'est calquée sur cette coutume américaine comme d'autres pays notamment le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Turquie, l'Australie.

Mais la date de la fête des mères n'a pas toujours lieu le même jour selon les régions de la Belgique. En région Anversoise par exemple la fête des mères est célébrée le 15 août, jour de Marie.

### - En France

En 1806 Napoléon aurait évoqué la création d'une fête des mères officielle au printemps.

En 1897, l'Alliance Nationale contre la dépopulation, lance l'idée d'une fête des enfants.

En juin 1906, dans l'Isère, se déroule la première célébration des mères, sur l'initiative de l'Union Fraternelle des Pères de Famille

La première fête des mères a été célébrée par l'Union Fraternelle des Pères de Famille Méritants d'Artas - Le président de l'association Mémoire et Patrimoine d'Artas.

Le 31 décembre 1917, à Paris, on organise une fête des familles nombreuses.

Le 16 juin 1918, à Lyon, est célébrée la première "Journée des mères". À la suite de cet événement l'idée d'une Journée des Mères de Famille est lancée.

Selon certains, les français se seraient inspirés des Américains qui durant la grande guerre de l'époque envoyaient massivement du courrier à l'occasion de la fête des mères qui était déjà établie aux Etats-Unis. À ce moment là la date envisagée pour cette fête est le 15 août

Le 9 mai 1920 le ministre de l'Intérieur autorise la première Journée Nationale des Mères de familles nombreuses. L'apothéose de la fête se déroula à Paris le 19 décembre, bien loin du 15 août initialement prévu!

Le Gouvernement prend alors la décision de célébrer chaque année la "Journée des mères". La première cérémonie eut lieu le 20 avril 1926.

Aujourd'hui la fête des mères se célèbre le dernier dimanche du mois de mai, sauf lorsque celui-ci est aussi le jour de la Pentecôte, la fête des mères est alors reportée au premier dimanche de juin. C'est une fête officielle.

### - Au Viet-Nâm

Comme les européens, les vietnamiens ont aussi la fête des Mères. C'est la fête du Vu Lan au 15<sup>e</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois lunaire.

### - En Allemagne

"Ce jour-là, les mères ne travaillent pas. Les jeunes font tout. On commence par un beau déjeuner. Puis on fait une excursion. A la fin de la journée on va s'offrir un bon repas. Quelques-uns font un cadeau à leur mère. Dans l'ensemble la fête des mères est une bonne journée. Mais pour beaucoup de jeunes la fête des mères est un journée normale. Avant la fête il y a beaucoup de réclame à la télé, pour que les gens achètent des cadeaux. On a inventé la fête des mères pour que les mères reçoivent une récompense pour le travail qu'elles accomplissent toute l'année. C'est pour cela qu'elles ont mérité une fête. La fête des mères, en Allemagne, a lieu traditionnellement le deuxième dimanche de mai. (Victoria)

**MaI 2001**

<b><u>Anniversaires</u></b>	<b><u>Marches</u></b>	<b><u>Mémo</u></b>
M 1	ITZIG	
M 2		<i>Monique HUBERTY</i> (épse GERARD Paul)
J 3		<i>Yvonne MULLER</i> (épse FELLER Roger)
V 4		<i>Christiane WIOMONT</i> (épse FELLER Freddy)
S 5	<b>BLANKENBERGE</b>	
D 6	<b>ETTELBRUCK</b> <b>MARTELANGE</b> <b>BLANKENBERGE</b>	
L 7		<i>Julien HANIN</i>
M 8		
M 9	<b>BATTINCOURT</b>	
J 10		<i>Laurette HALKIN</i> (épse TOUSSAINT René) <i>Jacques REMACLE</i> <i>HILBERT Maria</i>
V 11		
S 12	<b>LAMADELAINE</b>	<i>Marie-Laure PUTZ</i>
D 13	<b>FOLCHETTE</b>	<i>Louis HANIN</i>
L 14		
M 15		<i>Pierre PARMENTIER</i>
M 16		<i>Dominique FACH</i>
J 17		<i>Aline DE BRESSING</i>
V 18		
S 19	<b>BASCHARAGE</b> <b>MASBOURG</b>	
D 20	<b>ARLON</b> <b>SOLEUVRE</b>	
L 21		<i>Jacques GUILLAUME</i>
M 22		
M 23		
J 24	<b>HAMM</b> <b>ERROUVILLE</b> <b>KOCKELSCHEUER</b>	
V 25		<i>Claire NOEL</i>
S 26		
D 27	<b>WITRY</b> <b>BERTRANGE</b>	
L 28		
M 29		<i>Paul GERARD</i> <i>Nicolas FRETZ</i>
M 30		
J 31		

Quand l'estomac est en jeu, la sagesse plie bagage. *Proverbe perse.*

# REGLEMENT ADMINISTRATIF

## Article 1

Les sorties en groupe se font selon un calendrier établi par le comité sur base des calendriers FFBMP et IVV.

## Article 2

Le calendrier des sorties en groupe sera établi annuellement par le comité. Il déterminera les destinations pour lesquelles le club intervient dans les frais de déplacement.

## Article 3

Pour les marches du matin, le rassemblement a lieu à 07.30 hrs. Pour celles d'après-midi, il a lieu à 13.30 hrs. Le rassemblement se fait place devant St-Martin.

## Article 4

Tous les marcheurs qui se font conduire aux différentes marches paieront 50 frs au chauffeur, sauf les enfants aux études. Chacun veut garder sa voiture propre ; les marcheurs embarqués y veilleront. Le chauffeur ramènera ses passagers au lieu d'embarquement.

## Article 5

En fonction du calendrier établi annuellement par le comité, le club intervient dans les frais de voiture proportionnellement au taux d'occupation, ce taux étant considéré complet à partir de 4 occupants. \_\_\_\_\_.

## Article 6

Les marcheurs qui prennent le départ en dehors des rassemblements bénéficient des avantages prévus à l'article 5.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux chauffeurs de se rendre aux rassemblements, même si la voiture est remplie.

## Article 7

Chaque chauffeur veillera à prévenir le président ou un membre du comité de sa présence à une marche. Il mentionnera ses passagers. Il fera usage du formulaire prévu. Cet avis se fera le jour de la marche ou dans les plus brefs délais.

## Article 8

Le remboursement des frais voiture se fera annuellement, dans le courant de janvier, sur base de la publicité prévue à l'article 7.

## Article 9

Le comité fixe annuellement le nombre et le prix des voyages en car.

Pour l'année 1996, le prix pour un car est de 120 frs.

Il comprend le voyage  
l'inscription à la marche  
le pourboire du chauffeur

Ce prix concerne les adultes. Les enfants aux études participent gratuitement.

Pour des voyages exceptionnels, il y aura décision du comité.

## Article 10

Ce règlement administratif a été voté lors de la réunion du comité de décembre 1991.

Afin de remplir les cars, il est demandé à chacun de faire appel à ses amis et connaissances. Ces personnes sont soumises au même régime. La priorité restera toujours aux affiliés du club.

## Article 11

L'heure de départ des cars sera fixée de façon à permettre le retour entre 18.00 et 19.00 hrs.

## Article 12

En plus du timbre assurance exigé par la FFBMP (70 frs en 1992), tous les membres adultes paieront une cotisation de 100 frs, les jeunes de moins de 18 ans paieront 50 frs. Ces deux derniers montants peuvent être revus annuellement par le comité.

## Article 13

Le comité décidera annuellement des avantages offerts aux marcheurs. L'adhésion au club ne donne pas forcément droit aux avantages prévus. Ceux-ci sont accordés en fonction des conditions déterminées par le comité. Ils sont fonction d'un nombre de participations aux manifestations organisées par le club.

## Article 14

Pour l'organisation de nos marches, tous les volontaires seront les bienvenus. La répartition des postes se fera lors de la réunion "club" préparatoire, par désignation de responsables

## Article 15

Toutes les personnes qui travaillent ou qui participent d'une manière quelconque à l'organisation de nos marches auront droit à un repas et une boisson gratuits.

Le même avantage est accordé au permanent délégué par la FFBMP

## Article 16

Le club organise annuellement un souper. Tous les membres peuvent y participer. Les invités sont les bienvenus. Le comité fixe annuellement le montant de la participation. Ce montant sera lié à l'article 13.

## Article 17

Le comité peut, au nom du club, offrir des fleurs ou un cadeau aux membres à l'occasion d'événements importants tels naissance, communion, hospitalisation, mariage et décès.

## Article 18

Un bulletin mensuel portera à la connaissance des membres les décisions du comité et les nouvelles du club. Ce bulletin est envoyé aux membres. Il peut également être retiré chez le responsable.

## Article 19

Le comité est libre d'ajouter ou de supprimer certains points de ce règlement. Les changements seront portés à la connaissance des membres par le bulletin